

Image not found or type unknown



Délais de rétractation ou vice caché

Par **juliano**, le **29/01/2008 à 18:34**

Bonjour, j'ai acheté une voiture d'occasion il y a 6 jours et je viens de me rendre compte que le contrôle technique a plus de 6 mois. De plus un problème de refroidissement est survenu après seulement 50 km. Est-ce un vice caché? Puis-je me retourner contre le vendeur? Est-ce que je peux utiliser mon droit de rétractation? Merci de votre réponse.

Par **Jurigaby**, le **29/01/2008 à 19:16**

Bonjour. Je crois pas qu'il y ait un délai de rétractation.. Le vendeur est-il un professionnel du genre concession automobile? Je pense que c'est un vice caché mais seul un expert pourra confirmer.